
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

Renouvellement convention médecine du travail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses articles 3-1 et 25 ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

1.4. Autres types de contrats

Considérant que par délibération du Comité Syndical du 13 juin 2014, le Bureau s'est vu déléguer par le Comité Syndical la totalité des attributions de celui-ci, hormis celles qui ne peuvent l'être en vertu de l'article L.5211-10 précité ;

Considérant que pour palier la carence des médecins libéraux agréés sur le territoire, le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine signe avec le Centre hospitalier de Saumur, des conventions annuelles de mise à disposition du service de santé au travail pour assurer le suivi des visites de médecine préventive de ses agents ;

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention pour 2016 et d'actualiser le coût des prestations par agent ;

Le coût de prestation annuelle par agent est fixé pour l'année 2016 à 81 euros TTC.

Pour les contractuels de remplacement, la visite supplémentaire est facturée 41 euros TTC.

Ces dépenses sont identifiées dans le projet de budget primitif 2016 soumis au bureau puis au vote du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 2 MARS 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

Frais de déplacement des intervenants bénévoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Considérant que le Parc fait parfois appel à des personnes dont le parcours revêt un intérêt majeur pour les débats, rencontres, colloques organisés par la structure ;

Considérant qu'en tant que bénévoles, ces personnalités ne sont pas rémunérées pour leurs prestations ;

Considérant le caractère d'intérêt général des interventions des bénévoles pour le Parc, et la nécessité d'en compenser les frais de déplacement ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les conditions de remboursement ci-dessous pour les frais de déplacement des intervenants bénévoles :

- ✓ Les frais de transport par voie ferrée en 2^{ème} classe ou aérienne sur production de justificatifs,
- ✓ les frais d'utilisation du véhicule personnel sur la base des indemnités kilométriques définies par arrêté interministériel applicable aux personnels de l'Etat (sur justificatif de la distance parcourue et suivant la puissance fiscale du véhicule),
- ✓ les frais de repas sont remboursés à hauteur des forfaits maximum prévus par le décret n°2006-781 et l'arrêté interministériel du 3 juillet 2006 applicables aux personnels de l'Etat : à ce jour 15,25 euros,
- ✓ les frais d'hébergement sont remboursés aux frais réels, dans la limite d'un plafond de 120 euros pour la nuitée, sur production de justificatifs,
- ✓ les frais de péage d'autoroute et de stationnement dûment justifiés en cas d'utilisation du véhicule personnel ou d'un véhicule de service ou de location,
- ✓ les frais de carburant, dûment justifiés en cas d'utilisation d'un véhicule de service,
- ✓ les frais de taxi ou de location de véhicule sont remboursés en cas de nécessité dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- ✓ les frais de bus, métro, tram, sur présentation d'un justificatif.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

2 MARS 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 17

**Animation des sites Natura 2 000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à
Montsoreau » et « Champagne de Méron - plaine de Douvy » :
plan de financement de l'animation 2016-2018**

Vu les articles R.333-2 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu les articles 3 et 4 de la Charte 2008-2020 approuvée par le décret interministériel du 22 mai 2008 ;

Considérant qu'en référence aux documents d'objectifs (DOCOB), le Parc assure l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron et plaine du Douvy » depuis respectivement 2004 et 2010 ;

Considérant que l'animation de ces sites Natura 2000 est confiée par l'Etat au PNR par conventions d'animation successives passées avec la DREAL des Pays de la Loire, pour une durée variable (comprise entre 1 et 2 ans) ;

Considérant que la convention actuelle, en cours depuis le 1er mars 2015, arrive à échéance le 31 janvier 2016, de même que le financement accordé ;

Considérant qu'une nouvelle convention doit acter la poursuite de l'animation des 2 sites Natura 2000 sur la période du 1er février 2016 au 31 janvier 2018, soit 2 ans ;

L'animation du site Natura 2000 mobilisera les agents du PNR à hauteur de 570 jours sur 2 ans (dont 464 jours répartis sur les deux postes d'animateurs Natura 2000) ainsi que 2 stagiaires dédiés (2 fois 6 mois de stage).

Voici le détail des intervenants envisagés :

Objet	Technicien	Nombre de jours
Chargée de mission Natura 2000	Lucile STANICKA	364.00
Chargé de mission Natura 2000	Guillaume DELAUNAY	100.00
Chargé de mission agriculture	Wilfrid COMBADIÈRE	20.00
Secrétaire-Comptable	Nathalie JUBERT	46.00
chargée de mission Communication	Catherine ALLEREAU	6.00
chargé de mission SIG	Vincent BENOIST	10.00
Secrétariat	Élodie BASSET	24.00
Stagiaires (1 stage de 6 mois par année)	- (2 stagiaires)	203.00
Nombre total de jours		773.00

Comme pour les exercices précédents, l'appui technique de plusieurs prestataires sera sollicité pour la période 2016-2018. Il est ainsi prévu de solliciter plusieurs expertises-prestations :

- ✓ Réalisation de suivis naturalistes ornithologiques pour la champagne de Méron
- ✓ Réalisation de suivis naturalistes faunistiques pour la vallée de la Loire,
- ✓ Assistance pour la mise en œuvre de l'animation agro-environnementale (pour les deux sites),
- ✓ Edition de documents de sensibilisation et communication (résumé du DOCOB Méron).

Une mise en concurrence sera nécessaire avant le choix définitif des prestataires. L'ensemble de ces prestations sera financé intégralement grâce aux crédits d'animation Natura 2000 sollicités.

Le montant prévisionnel total de l'animation sur la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2018 est de 239 974,67 € TTC. Le détail prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépense de fonctionnement	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C
Coûts directs de personnel	122 193.47 €	0.00 %	0.00 €	122 193.47 €
Loire : Animation agro-environnementale	11 250.00 €	20.00 %	2 250.00 €	13 500.00 €
Loire : Suivis faunistiques	44 800.00 €	0.00 %	0.00 €	44 800.00 €
Méron : Animation agro-environnementale	9 450.00 €	20.00 %	1 890.00 €	11 340.00 €
Méron : Suivis ornithologiques	44 450.00 €	0.00 %	0.00 €	44 450.00 €
Méron : Edition documents (résumé Docob)	576.00 €	20.00 %	115.20 €	691.20 €
Frais de mission	2 000.00 €	0.00 %	0.00 €	2 000.00 €
Frais postaux	1 000.00 €	0.00 %	0.00 €	1 000.00 €
Total des dépenses en fonctionnement	235 719,47 €	-	4 255,20 €	239 974,67 €

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
8.8. Environnement

Il est donc proposé de solliciter le financement de l'ensemble du projet à hauteur du montant maximum de 239 974,67 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Les modalités de financement prévues demeurent les mêmes que présentées précédemment, à savoir :

- ✓ Union Européenne : FEDER (via services de la Région Pays de la Loire) : 50 % du total éligible, en € TTC
- ✓ Etat (via DREAL Pays de la Loire) : 50 % du total éligible, en € TTC.

Financier	Taux	Total du financement
Union Européenne (FEDER)	50.00 %	119 987,33 €
Etat (DREAL Pays de la Loire)	50.00 %	119 987,33 €
Total des recettes en fonctionnement :	100.00 %	239 974,67 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Autorisent à poursuivre l'animation du site Natura 2000 pour la période du 1er février 2016 au 31 janvier 2018 et valident le programme prévisionnel ci-dessus défini;
- ✓ Valident les modalités de financements proposées ;
- ✓ Autorisent le Président du Parc à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt d'un dossier de financement pour la période 2016-2018 auprès de l'Etat (DREAL Pays de la Loire) et du FEDER (Région Pays de la Loire) selon les modalités et les montants précisés ci-dessus ;
- ✓ Autorisent le Président du Parc, après consultation des Présidents des sites Natura 2000 concernés, à présider au jury de sélection des offres des marchés publics afférents à cette action et signer les marchés correspondants

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

**Animation de la Réserve Naturelle Régionale
du Marais de Taligny pour l'année 2016**

Vu les articles R.333-2 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu l'article 5 de la Charte 2008-2020 approuvée par le décret interministériel du 22 mai 2008 ;

Considérant que la mise en place de réserves naturelles régionales en concertation avec les régions fait partie des outils de protection de la biodiversité mis en avant dans la Charte 2008-2020 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a signé avec le Conseil Régional du Centre, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, une convention de gestion de la réserve naturelle régionale de Taligny en date du 3 février 2015 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a été désigné, avec la Communauté de Communes précitée, co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes ;

Un temps de travail sera à réaliser par les agents du Parc pour :

- ✓ suivre l'état de conservation des habitats et des espèces et le suivi des études dédiées,
- ✓ suivre la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de la RNR,
- ✓ animer les réunions du comité consultatif,
- ✓ suivre la gestion technique et financière de la RNR,
- ✓ intégrer les données produites sur sterne 2.0 et SERENA.

Pour l'année 2016, l'ensemble des actions programmées nécessitera la mobilisation de différents postes en interne au Parc, à savoir :

- Technicien milieux naturels : 39 jours
- Chargé de mission botaniste : 2 jours
- Chargé de mission cartographe : 0.5 jour

Soit un total de 41.5 jours.

Cout de fonctionnement :

	HT	TVA (20%)	TTC
Coûts postes PNR (base salariale 2015)	7 852,00 €	- €	7 852,00 €
TOTAL	7 852,00 €	- €	7 852,00 €

Plan de financement :

	Coût total	Taux	Coût
Conseil régional du Centre- Val de Loire Réserve naturelle régionale	7 852,00 €	70 %	5 496,40 €
Parc naturel régional Loire Anjou Touraine	7 852,00 €	30 %	2 355,60 €
TOTAL	7 852,00 €	100 %	7 852,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à solliciter auprès du Conseil régional du Centre-Val de Loire la subvention pour l'ingénierie du Parc, dans le cadre du plan de financement ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 2 MARS 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

**Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny
demande de subvention pour la réalisation
de suivis naturalistes 2016-2017**

Vu les articles R.333-2 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu l'article 5 de la Charte 2008-2020 approuvée par le décret interministériel du 22 mai 2008 ;

Considérant que la mise en place de réserves naturelles régionales en concertation avec les régions fait partie des outils de protection de la biodiversité mis en avant dans la Charte 2008-2020 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a signé avec le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, une convention de gestion de la réserve naturelle régionale de Taligny en date du 3 février 2015 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a été désigné, avec la Communauté de Communes précitée, co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes ;

Les actions présentées ci-après ont pour objectif de mettre en œuvre l'axe portant sur l'approfondissement des connaissances sur le patrimoine naturel du marais. Les différentes études devront permettre de :

- ✓ suivre l'état de conservation des habitats et des espèces,
- ✓ correspondre aux fiches-actions définies dans le plan de gestion de la RNR pour les années 2016 et 2017,
- ✓ fournir un ensemble de données permettant d'évaluer l'évolution des populations d'espèces et des habitats ;
- ✓ pouvoir intégrer ces données sur Sterne 2.0 et SERENA.

La prestation sera répartie sur les 2 années et se décompose ainsi :

Année 2016 :

Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de fauche et pâturage sur la flore et les orthoptères

Recherche de mammifères patrimoniaux – étude acoustique des chiroptères

Poursuite du protocole STOC-Capture du MNHN (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)

Définition et mise en place d'un suivi des odonates.

Inventaires complémentaires : Recherche de coléoptères et d'hétérocères de valeur patrimoniale

Année 2017 :

Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de fauche et pâturage sur la flore et les orthoptères

Evaluation des effectifs d'écrevisses américaines dans le marais et piégeage dans les pièces d'eau stagnantes

Poursuite du protocole STOC-Capture du MNHN (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) »

Suivi de la reproduction des amphibiens sur les zones humides

Mise en place d'un protocole Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF).

Un rapport d'activité global par année et détaillé pour chaque suivi sera remis.

Coût de l'ensemble des études :

	Coût HT	TVA	Coût TTC
<u>Suivis année 2016</u>			
Prestation bureau d'étude CPIE	12 272,00 €	1 260,00 €	13 532,00 €
<u>Suivis année 2017</u>			
Prestation bureau d'étude CPIE	10 890,00€	1 935,00€	12 825,00 €
TOTAL	23 162,00 €	3 195,00 €	26 357,00 €

Total des dépenses en fonctionnement : 26 357€ TTC

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU
8.8. Environnement

Plan de financement proposé :

	Coût total	Taux	Coût
Conseil régional du Centre-Val de Loire - RNR	26 357 €	70%	18 449,90 €
Conseil départemental d'Indre et Loire-ENS	26 357 €	30%	7 907,10 €
TOTAL	26 357,00 €	100,00 %	26 357,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à solliciter les financeurs selon les modalités présentées ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **- 2 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte 2

Vu la Convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition Energétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la Transition Energétique ;

Vu la convention de gestion du 4 mai 2015 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a été reconnu « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) ;

Le Parc a bénéficié d'une première enveloppe de subvention de 500 000 € qu'il a choisi de répartir sur 13 projets sur son territoire et qui a été actée par une convention « TEPCV » signée avec Madame la Ministre le 8 septembre 2015 ;

Huit projets ont été identifiés par le Parc sur son territoire comme potentiellement éligibles à un deuxième volet d'aide financière, complémentaire du premier, dans le cadre du dispositif TEPCV (actions présentées en annexe à la présente délibération).

Différents critères ont permis à un comité de sélection de retenir ces projets comme éligibles à ce dispositif « TEPCV - 2^{ème} volet ». Pour la rénovation thermique de bâtiments publics : la priorité a été mise pour soutenir l'éco-construction. Pour la mobilité douce, volonté d'intégrer les critères d'insertion paysagère et écologique dans le site.

Les projets retenus, représentant au moins 10 000 euros d'investissement, seront subventionnés par TEPCV à hauteur d'une participation d'au moins 30% ; cette dernière pouvant varier selon les projets.

Les montages financiers seront définitivement fixés en fonction du niveau de participation des co-financeurs et du degré d'ambition de réponse aux critères.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent les modalités d'éligibilité des projets au dispositif « TEPCV - 2^{ème} volet » ;
- ✓ Autorisent le Président à présenter les projets figurant en annexe, comme éligibles à « TEPCV - 2^{ème} volet » ou à modifier la ventilation des projets identifiés;
- ✓ Autorisent le Président à signer tout avenant à la convention TEPCV permettant de solliciter ce 2^{ème} volet ou pour toute demande de nouvelles subventions (3^{ème} et 4^{ème} enveloppe complémentaire à solliciter dans de courts délais).

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 2 MARS 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

**Concours photo : « la Grande vie des p'tites bêtes » :
attribution de lots**

Dans le cadre de ses 20 ans, le Parc organise du 15 février au 15 mai prochains un concours photo à destination des habitants, des scolaires et des centres de loisirs du territoire sur le thème « La Grande Vie des P'tites Bêtes »

Ce concours débouchera sur plusieurs expositions installées à la Maison du Parc et circulant dans les supermarchés. La remise de prix aura lieu le dimanche 11 septembre au cours de la Fête du Parc aux Arènes de Doué-la-Fontaine.

Des lots seront attribués à 20 lauréats dont les photos auront été sélectionnées par un jury composé notamment d'un photographe professionnel.

Ceux-ci sont imputés sur le budget « Thématique 2016 Maison du Parc et Fête "P'tites bêtes" et 20 ans du Parc » pour un montant global de 3945 €.

Catégorie 1 Habitants

- ✓ 1^{er} prix : un bon d'achat de 500 € à valoir chez Angibaud photos à Saumur ou chez Germain photo à Tours
- ✓ 2^{ème} prix : des tirages photos chez Angibaud photos à Saumur ou chez Germain photo à Tours d'une valeur de : 300 €
- ✓ 3^{ème} prix : une nuit pour deux personnes dans un Hébergement nature et patrimoine « la Fauvette » située à Montmoreau. Le lot comprend un repas en table d'hôtes pour deux personnes, une nuit sur la toue « La Fauvette » ainsi que deux petits déjeuners. Valeur du lot : 216 €

Catégorie 2 Scolaires et centres de loisirs

Les trois classes ou centres de loisirs gagnants se verront attribuer le même lot : un ensemble d'ouvrages naturalistes et de matériels d'observation des petites bêtes. Ce lot s'inscrit dans la continuité du travail pédagogique mené par le Parc sur la thématique avec les établissements scolaires et les centres de loisirs.

Valeur totale maximale des lots : 813 €

Les lots seront complétés de l'intervention d'un photographe professionnel pour l'animation d'un atelier photo sur une demi-journée en juin visant à initier les enfants à la macrophotographie. Cette prestation se chiffre à 1512.50 € Le coût comprend les frais de déplacement du photographe Erwan Balança ainsi que les frais d'encadrement de l'atelier.

Coup de cœur du public

- ✓ Un bon d'achat de 150 € à valoir chez Angibaud photos à Saumur ou chez Germain photo à Tours

Lots additionnels

Pour les treize photos restantes, publiées sur Internet et candidatant pour le coup de cœur du public, un abonnement à Image et Nature sera offert. Valeur du lot : 35 € soit 455 € pour treize abonnements.

Le concours fait l'objet d'un règlement qui sera consultable sur le site du Parc.

Les lots sont pris en charge par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine sur le budget « Thématique 2016 Maison du Parc et Fête "P'tites bêtes" et 20 ans du Parc » pour un montant global de 3945 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ Autorisent le Président à lancer le concours photos « La grande vie des p'tites bêtes ;
- ✓ Autorisent le Président à déposer sur le site du Parc, le règlement du concours correspondant ;
- ✓ Approuvent l'attribution des lots selon les conditions techniques et financières ci-dessus définies.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

**Fixation de la valeur de l'exposition Insectes :
« Minuscule Multitude »**

Vu le CGCT et notamment ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire a acquis pour l'euro symbolique, l'exposition Insectes « Minuscule Multitude » par convention de cession avec l'association « Cistude Nature » ;

Considérant qu'en tant qu'établissement public, le Parc a l'obligation de prévoir une dotation aux amortissements pour ses immobilisations ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissement des immobilisations pour chaque bien ou catégories de biens ;

Considérant qu'il convient d'un point de vue comptable d'intégrer l'exposition dans l'inventaire des biens du Parc, et d'enregistrer sa valeur nette comptable dans la comptabilité de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité décident :

- ✓ de fixer la valeur de l'exposition Insectes « Minuscule Multitude » à la somme de 1 500 euros ;
- ✓ de fixer la durée d'amortissement de cette exposition à un an.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 2 MARS 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 25

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 17

**Animations de la Maison du Parc : tarifs et convention avec l'Office
de tourisme de Saumur pour la vente de billets**

Considérant que neuf animations organisées avec des prestataires seront proposées entre mars et octobre 2016 à la Maison du Parc dans le cadre de l'année sur les « P'tites bêtes » ;

Considérant que l'Office de Tourisme du Saumurois assurera la vente des billets et la promotion de ces animations ;

La convention proposée régit le partenariat entre le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, organisateur des manifestations, et l'Office de Tourisme du Saumurois pour la vente de ces billets.

L'Office du Tourisme assure la vente des billets pour le compte du Parc naturel régional.

En contrepartie de la gestion de cette billetterie spécifique, l'Office de tourisme du Saumurois conserve 10% sur le prix de vente.

La convention précise la nature, les dates et les tarifs des animations détaillées ci-dessous.

DETAIL DU PROGRAMME		
Mercredi 2 mars	Frax, l'histoire d'un grand arbre. <i>Animation enfant.</i>	De 14h30 à 16h30 A partir de 4 ans. 4 euros. Gratuit pour les accompagnateurs. Jauge 25 enfants.
Samedi 26 mars	Chasse aux œufs. <i>Tout public à partir de 6 ans.</i>	De 14h à 15h30 et de 15h30 à 17h 5 euros. A partir de 6 ans. Jauge 25 personnes.
Jeudis 7 et 14 avril	Fabriquez un refuge à insectes. <i>Tout public à partir de 6 ans.</i>	De 14h30 à 16h30 4 euros. A partir de 6 ans. Jauge 25 personnes.
Vendredi 22 et jeudi 28 juillet	Sortie Trouvez la P'tite bête. <i>Animation enfant.</i>	De 14h30 à 16h30 4 euros. Gratuit pour les accompagnateurs. A partir de 6 ans. Jauge 15 enfants
Vendredi 29 juillet	Sortie Que font les insectes la nuit ? <i>Tout public à partir de 6 ans.</i>	De 21h à 23h30 4 euros. A partir de 6 ans. Jauge 25 personnes.
Samedi 22 et jeudi 27 octobre	Petites bêtes sachant tisser. <i>Animation enfant.</i>	De 14h30 à 16h30 4 euros. Gratuit pour les accompagnateurs. A partir de 6 ans. Jauge 15 enfants

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, arrêtent les tarifs de ces animations comme définis ci-dessus et autorisent le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme du Saumurois.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 2 MARS 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

**Gestion des produits parc : renouvellement de la convention triennale
avec l'Office de Tourisme pour la vente des produits boutique**

Vu la délibération n°B/11/2010 du Bureau du Syndicat Mixte du 22 février 2010 confiant au Président, le choix et le nombre des produits de la boutique du Parc Naturel Régional dont la vente est confiée à l'Office du Tourisme du Saumurois-antenne de Montsoreau ;

Considérant que la vente des produits de la boutique du Parc y compris ceux pris en dépôt est confiée par voie de convention à l'Office de Tourisme du Saumurois-antenne de Montsoreau ;

1.4. Autres types de contrats

Considérant que la précédente convention arrivant à échéance, il est proposé d'en approuver le renouvellement pour trois ans ;

La convention précise la nature, le nombre et les tarifs des produits confiés, en distinguant le reliquat des produits des années précédentes ainsi que les nouveaux produits et les changements de tarifs ;

Des avenants seront signés pour intégrer la quantité et le prix des nouveaux produits mis en vente ;

En contrepartie de la gestion de la boutique, l'antenne de Montsoreau conserve 10% sur le prix de vente des produits.

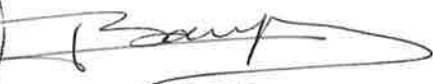
Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent :

- ✓ Le renouvellement de cette convention pour trois nouvelles années du 1er mars 2016 au 31 décembre 2018,
- ✓ Le Président à signer ladite convention ;
- ✓ Le Président à signer des avenants qui pourraient subvenir dans l'année pour l'ajout en boutique de nouveaux produits,
- ✓ Le prix des nouveaux produits mis en vente par le Parc et présentés en annexe de la convention font l'objet d'un arrêté du Président.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **- 2 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du mercredi 24 février 2016

Le mercredi 24 février 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 16 février 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Gilbert BOISBOUVIER,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours, à Benoît BARANGER,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **25**

Nombre de membres présents : **11** Nombre de pouvoirs : **6** Nombre de voix : **17**

Occupation des locaux 9 place des diligences

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 27 juillet 2004 par laquelle le Département de Maine-et-Loire a mis à disposition du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, un immeuble sis 9, Place des Diligences à Montsoreau pour une durée de 10 ans, et ce à titre gratuit ;

Vu les avenants n°1 et 2 prorogeant cette mise à disposition jusqu'au 1^{er} juin 2016 ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU
1.4. Autres types de contrats

Considérant que le Président du Parc souhaite inscrire l'occupation de ces locaux dans la durée, en raison de l'application de la Charte jusqu'en 2020 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Approuvent la conclusion avec le Conseil Départemental de Maine-et-loire à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de cinq ans, d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux 9 , place des Diligences à Montsoreau moyennant le paiement d'un loyer annuel de 6000 euros ;
- ✓ Autorisent le Président à signer cet avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux 9 Place des Diligences à Montsoreau.



Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 2 MARS 2016